



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le
lundi 26 janvier 2009 à 19 H 45 à la salle des Mariages

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, Le Député -Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833
GSM. 0498/932.936

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 26 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six du mois de janvier à 19 H 45, comme suite à une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
 MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. RENARD.
 Echevins ;
 Mme. Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S.
 MM. SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE.
 FERNANDEZ - CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. SAUVAGE. MM. GAILLY.
 PAUL. Mmes SMETS. GOREZ. M. BRANCART. Mme DETRY. Conseillers
 Communaux.
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal

Absent et excusé : Madame DEKORT. MM. LIEDS et BAILLEUX, Conseillers
 Communaux

En avant séance, les Membres du Conseil reçoivent Monsieur Matéo DEMARET (6 ans) jeune organiste de talent.
 Ce dernier nous joue 4 morceaux de musique et est applaudi.

A 19 H 54, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points de son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1. CONSEIL COMMUNAL - DEMISSION D'UNE CONSEILLERE

Acceptation - (Amélie Corbisier)

Le Conseil Communal accepte la démission de Madame Amélie Corbisier, Conseillère Communale.

Monsieur le Président signale que le Collège a déjà reçu les démissions d'un certain nombre de conseillers suppléants et que le remplacement d'Amélie Corbisier sera présenté au prochain Conseil Communal.

Monsieur le Conseiller Manzini : beaucoup de nos suppléants ont effectivement renoncé à siéger comme conseillers effectifs.
 Il faut dire que nous les avons rencontré chacun et nous leur avons demandé s'ils acceptaient de siéger pour toute la législature.
 Pour des raisons professionnelle ou d'étude, ils ont refusé et c'est ainsi qu'au prochain Conseil Communal, nous présenterons Madame Isabelle SIMON.

2 FINANCES COMMUNALES

A *Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions*

Monsieur le Président : le législateur Wallon a voulu qu'à partir de 25.000 € de subvention, le Conseil Communal doit donner son accord de principe pour le versement aux A.S.B.L. paracommunales.

C'est une garantie de plus de visibilité.

A l'unanimité, les Membres du Conseil approuvent alors l'octroi des subventions 2009 suivantes :

- Subventions 2009 de l'A.S.B.L. 6 Beaufort
- Subventions 2009 de l'A.S.B.L. Centre Culturel
- Subventions 2009 de l'A.S.B.L. La Tôle errante (M.J)
- Subventions 2009 de l'A.S.B.L. Dynamicité Brainoise
- Subventions 2009 de l'A.S.B.L. Braine Sports
- Subventions inférieures à 24.789,35 € pour l'année 2009.

Madame la Conseillère David : c'est une bonne idée que de payer si vite, ces subventions.

Les A.S.B.L. ont en effet souvent besoin de liquidités.

Allez-vous libérer ces subventions en deux tranches ?

Monsieur le Président : depuis 2 ans, nous plaçons beaucoup mieux notre argent.

Madame la Receveuse Communale veille au grain et les résultats ne se sont pas fait attendre. Nous en avons parlé lors du vote du budget.

Il ne faudrait toutefois pas que notre désir de faire fructifier notre trésorerie oblige nos A.S.B.L. à faire des crédits ponts.

Nous verrons donc, au coup par coups. Si il faut anticiper, nous anticiperons les versements.

Madame la Conseillère David : bonne idée car l'année passée certaines A.S.B.L. ont connu des difficultés de trésorerie.

Madame l'Echevine Thibaut : c'est pour cela que nous avons déjà fait des efforts : la deuxième tranche a été payée en juillet plutôt qu'en octobre.

B *Emprunts communaux*

*Travaux de réfection, d'amélioration et d'adaptation du Pertuis « La Braînette »
Facture d'honoraires - Financement par l'emprunt global.
Décision.*

L'Assemblée unanime approuve le financement précité.

L'unanimité est également déclarée pour examiner le point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion :

C *Acquisition d'une tondeuse pour l'A.S.B.L. « Les Amis du Bonhomme de Fer » - Financement via le fonds de réserve ordinaire - Vote*

L'unanimité se fait pour voter le financement en question.

D *Vote d'un crédit d'urgence : 10.000 € complémentaires à l'article 421/140/13 (déneigement)*

Monsieur le Président : vous savez que nous avons connu une période de gel intense cette année. Nous vous demandons donc de nous donner des crédits pour permettre de dégager nos routes.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : les circuits et les heures d'interventions ont semble-t-il été modifiés. C'est ainsi que dans deux artères principales, le salage s'est fait à 10 H 00 du matin. Nos concitoyens sont mécontents ! Il semble également que le mélange utilisé ne soit pas de bonne qualité anciennement lorsqu'il faisait froid, nous utilisions un mélange de sel et de cendrées.

Monsieur l'Echevin Canart : 3 passages successifs ont été faits mais les températures très froides que nous avons connues (- 15°) ont contrarié l'utilisation du produit que nous utilisons et qui n'agit pas bien lorsqu'il fait aussi froid.

Oui, effectivement il y a eu des plaintes mais j'ai reçu aussi beaucoup de félicitations de nos concitoyens.

Monsieur le Conseiller Schollaert : je me souviens qu'effectivement, anciennement, il était possible d'avoir du laitier à Clabecq. Nous le mélangions au sel de déneigement.

Et l'Assemblée unanime de voter le crédit d'urgence demandé.

3 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE CIRCULATION ROUTIERE

- A *Réservation d'un stationnement pour handicapé - Chaussée de Bruxelles, 25 (requête Chaput) - Décision.*

Le Conseil Communal unanime vote le règlement précité.

- B *Réservation de stationnement pour handicapé au chemin de Feluy*

L'Assemblée unanime vote également le point précité.

- C *Modification des règles de circulation à la rue de Surbise*

Monsieur le Conseiller Manzini : j'ai déjà eu l'occasion de le dire, dorénavant Ecolo s'abstiendra tant que vous n'aurez pas voté le Plan Communal de Mobilité.

Par ailleurs, je m'interroge sur l'utilité de réserver la circulation à la « desserte locale ».

Il est évident par exemple que cette disposition n'est jamais respectée en ce qui concerne le chemin du Poreau.

Tous les matins, de nombreux parents qui conduisent leurs enfants à l'Ecole Normale utilisent cette desserte sans se soucier de la réservation à la circulation locale.

Monsieur le Président : je demanderai à nos services de Police, de faire des contrôles à l'endroit.

Monsieur le Conseiller Manzini : demandez-leur de venir aux heures scolaires, le matin.

Et l'Assemblée d'approuver la modification des règles de circulation à la rue de Surbise par 22 voix pour et 1 abstention du Conseiller Ecolo.

- D *Création de passages pour piétons rue Edouard Etienne, rue Samson et rue des Patiniers.*

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : puisque nous avons voté 2 emplacements de stationnement pour handicapés, je tiens à vous signaler que le Collège a décidé de continuer à marquer au sol, ces emplacements. Ce n'est pas obligatoire mais nous pensons que cette réglementation est ainsi beaucoup plus lisible.

4 INVESTISSEMENTS

- A *Travaux divers repris au budget extraordinaire pour l'année 2009
Marché de service à passer avec un coordinateur sécurité.
Décision et choix du mode de passation du marché. Approbation*

Ce point est adopté à l'unanimité.

- B *Marchés conjoint Ville - C.P.A.S pour la mise à jour des logiciels
bureautique et migration du système de messagerie.
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de
passation du marché.*

*Monsieur le Conseiller Schollaert : c'est effectivement très cher.
Est-ce un fournisseur connu de la Ville ?
Sont-ce des logiciels indispensables ?*

*Monsieur l'Echevin Daye : ce sont effectivement des logiciels obligatoires
dont les licences n'étaient pas à jour.*

*Madame la Conseillère David : nous serons donc en règle pour tous les P.C.
tant de la Ville que du C.P.A.S.*

Monsieur le Conseiller De Smet : ne pouvons-nous utiliser Open Office ?

*Monsieur l'Echevin Daye : oui nous y avons pensé mais notre priorité c'est la
sécurité et la facilité d'utilisation pour nos collaborateurs.*

*Monsieur le Conseiller Schollaert : je serai curieux de savoir combien nous a
coûté l'informatisation de nos services depuis la nouvelle comptabilité
communale ?*

Monsieur le Président propose la création d'une commission informatique
qui débattrra de ce sujet.

Et l'Assemblée unanime d'approuver la décision précitée.

- C *Remplacement du système de Back-Up - Décision de principe.
Approbation et condition du marché.*

*Monsieur le Conseiller Manzini : de quand datait le système de back-up
actuel ?*

Monsieur le Conseiller Schollaert : il avait été changé en 2003.
Et l'Assemblée unanime d'approuver la décision précitée.

Le Conseil Communal unanime approuve également les 3 projets d'investissements suivants :

- D *Installation d'un espace multisports à la cité du Pire*
Décision de principe - Approbation des conditions du marché
- E *Acquisition de perches et de goals de foot à installer sur les terrains communaux.*
Décision de principe - Choix du mode de passation du marché.
- F *Programme triennal des travaux 2007-2009*
Approbation de l'avenant n°5 au contrat d'agglomération de la Ville
Décision

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'étendre le contrat d'agglomération pour des travaux à la rue Docteur Oblin.

5 URBANISME

- A *Secteur de Braine-le-Comte - Révision partielle du PCA n° 1 dit « Fosse Albecq » - Relance du projet*

Monsieur le Président signale que le projet de révision en question est reparti.

- B *Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme.*
Vote

Le Conseil Communal unanime approuve le règlement précité.

6 PLAN DE COHESION SOCIALE

Proposition - Approbation- Décision

Monsieur l'Echevin Fievez, après avoir remercié notre éducateur de rue et coordinateur du projet Mantry Te, pour le travail considérable qu'il a accompli depuis fin novembre, afin de présenter le projet en question, présente globalement le plan de cohésion sociale de la Ville de Braine-le-Comte.

A l'issue de cette présentation détaillée, Madame la Conseillère David s'interroge sur la durée du plan en question.

Monsieur l'Echevin Fievez confirme qu'il est bien prévu pour 6 ans indépendamment des élections futures.

Monsieur l'Echevin confirme également que c'est bien la Ville (avec le C.P.A.S) qui est porteur du projet même si cela se fait avec de nombreux partenaires dont les A.M.O qui travaillent aussi sur Ecaussinnes et Soignies et la zone de police.

Le plan de cohésion sociale de la Ville de Braine-le-Comte est alors adopté à l'unanimité.

7 MISSION CONSULTATIVE DES SENIORS - BILAN ANNUEL

Présentation

La présentation du bilan annuel du Conseil Consultatif des Seniors est reporté à une date ultérieure, le Président du Conseil en question n'étant pas présent.

8 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

A I.G.H

*Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier -
Ordre jour - Approbation.*

B SEDILEC

*Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février - Ordre du jour -
Approbation*

Le Conseil Communal unanime approuve l'ordre du jour des deux assemblées précitées.

L'unanimité se fait également pour voter sur le point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

8 BIS SERVICE INCENDIE - VEHICULES - DECLASSEMENTS

Décision

Le Conseil Communal unanime marque son accord sur la proposition du Commandant Haumont, de déclasser deux vieux véhicules du service.

9 SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques de Madame la Conseillère David, le Conseil Communal approuve la rédaction du procès-verbal précité.

10 INFORMATIONS

Suivi du problème de pollution P.C.B à Hennuyères

Le Conseil entend alors les explications de Monsieur l'Echevin Daye et de Monsieur le Député-Bourgmestre au sujet du dossier précité. Ces derniers insistent sur le fait que le Collège commence à avoir un solide dossier malgré le fait qu'il a parfois l'impression d'avoir affaire à un mur de silence.

Monsieur le Conseiller Manzini : il y a eu récemment un incendie sur le site des Tuileries qui a duré de 22 H 00 à 2 H 00 du matin. Beaucoup de riverains se sont demandés si, au vue de la fumée qui s'échappait du hangar en feu, il n'y avait pas là des déchets toxiques en feu. N'a-t-on rien caché à la population ?

Monsieur le Président : pas à ma connaissance. Je vais toutefois demander un rapport au Commandant sur l'incendie en question. Vous en recevrez une copie.

11 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors aux interpellations des Conseillers Communaux :

A *du 25 janvier 2009 du Conseiller Manzini sur :*

- la pollution au P.C.B. à Hennuyères -
L'information est complète dans Braine Notre Ville.
- sur les antennes G.S.M. suivies
- les problèmes du glissement de terrain de la rue du Casino
- de la ruine de la maison au carrefour rue Gillis et rue de Mons.

C C 26 janvier 2009

B du 25 janvier 2009 du groupe I.C.

Madame la Conseillère Roobaert signale que son groupe retire la question sur l'état de l'ancienne maison communale d'Hennuyères.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

12 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT

Mise en disponibilité pour cause de maladie de 2 agents statutaires (Daniel Vangerven, Pierre Cantinau).

Cf délibé

13 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A Implantation d'Hennuyères

*Absence pour formation d'une institutrice maternelle.
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

B Implantation de Steenkerque

*Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle.
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

C Implantation de Ronquières

*Notification d'un accident de travail d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

C C 26 janvier 2009

D Implantation de Ronquières

*Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

E Implantation d'Hennuyères -

Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps

Cf délibé

F Implantation de Ronquières

*Notification de l'accident de travail d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

G Implantation de Steenkerque

*Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante. Décision*

Cf délibé

H Implantation d'Hennuyères

*Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle précédant la
pension de retraite.*

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur 2 points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

I Implantation de Ronquières

Absence pour formation d'une institutrice maternelle - Désignation d'une remplaçante

cf délibé

J Implantation de Steenkerque

*Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

14 E.I.C.B. - PERSONNEL

*Notification d'un congé de maladie d'un professeur d'anglais : désignation
de remplaçants.*

Cf délibé

15 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

*Démission et admission à la pension d'un professeur de flûte
Décision.*

Cf délibé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 17

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Député-Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

C C 26 janvier 2009